Annexe 2
Clauses techniques relatives aux productions cartographiques

1. Production SIG :

- Les projets seront configurés en « enregistrer les chemins relatifs aux sources de données ». Chaque mise en forme de couche utilisée sera sauvegardée. Le système de coordonnées associé au projet aura les mêmes spécifications que celui des fichiers de données spatiales précisés ci-après
- Les noms des fichiers seront les plus explicites possibles. Ils ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère « _ » et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace
- Les cartes seront exportées au format *.pdf* et *.jpg.* Les fichiers exportés auront le même nom que le projet ayant servi à leur production

2. Mise en page des cartes :

Les cartes devront contenir les éléments suivants :

- Un cartouche de haut de page contenant :
 - Le logo du Conservatoire du littoral
 - Les références du site du Conservatoire du littoral concerné (numéro de site – nom de site)
 - Un titre explicite
- Un bloc central comprenant :
 - La carte
- Un bloc latéral droit comprenant :
 - Une légende détaillée et ordonnée respectant les règles de sémiologie graphique
 - Une flèche nord orientée
 - Une échelle graphique adaptée
 - La date de production de la carte
 - Les sources de données utilisées
 - Une carte de localisation avec rectangle d'emprise

3. Métadonnées, format et nommage des fichiers :

Les jeux de données produits par le prestataire seront fournis dans les formats suivants :

- Données spatiales : un fichier ESRI Shapefile (*.shp*) pour chaque jeu de données ;
- Données non spatiales : un fichier Excel pour chaque table.

Les noms des fichiers et feuilles Excel seront les plus explicites possibles.
Les fichiers de métadonnées seront nommés avec le même nom que le jeu de données décrit. Les noms ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère « _ » et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace.

4. Système de coordonnées :

Tout jeu de données spatiales doit être géoréférencé dans le système géodésique mondial WGS 84 (World Geodetic System 1984).

5. Topologie :

Tout jeu de données spatiales fourni par le prestataire répondra aux règles de topologie suivantes :

- Les entités surfaciques et linéaires multi-parties sont interdites sauf cas exceptionnel ;
- Les limites de polygones jointifs doivent être uniques ;
- Un polygone contenant un autre polygone doit être un polygone « troué » ;
- Les lignes jointives (qui partagent un nœud) doivent être reliées par un nœud commun ;
- Les arcs ne peuvent pas se croiser. Ils sont découpés à leur intersection avec un sommet commun pour former des segments distincts.

6. Règles applicables aux tables :

- La clé primaire devra toujours être un entier à valeur unique et sera nommée *id ;*
- Les surfaces et longueurs seront toujours en mètre carré et mètre ;
- Les dates seront toujours des chaines de caractères au format *jj/mm/aaaa ;*
- Les noms des champs seront les plus explicites possibles. Ils ne comporteront que des caractères alphanumériques ainsi que le caractère « _ » et seront nommés en minuscules sans accent et sans espace.

7. Livrables

Le titulaire devra fournir sur support électronique l'ensemble des fichiers utilisés pour la création des cartes.

Ces fichiers seront triés dans un répertoire SIG selon l'arborescence suivante :

- Donnees_internes : tous les jeux de données produits (Shapefile, Excel) par le titulaire et les fichiers de métadonnées associées ainsi que les fichiers de mise en page ;
- Donnees_externes : tous les référentiels utilisés pour l'étude triés par fournisseur (IGN, SHOM, DGI…) ;
- Projets : tous les fichiers de projets créés par le titulaire et ayant servis à produire les cartes ;
- Cartes : tous les exports de cartes produits par le titulaire au format JPEG et PDF.